



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENTREPRISES DE SERVICES A LA PERSONNE :

## Un mois de perdu pour le pouvoir d'achat des salariés des ESAP à cause... d'une organisation syndicale

Les 150 000 professionnels de 2<sup>ème</sup> ligne que sont les salariés des entreprises de service à la personne devront encore attendre avant de pouvoir compter sur une revalorisation des minima salariaux.

Le dialogue social dans la branche est difficile depuis des mois voire des années, les avancées se comptent sur les doigts de la main, arrachées aux représentants employeurs par les organisations syndicales de salariés les plus actives, présentes et force de proposition à chaque réunion paritaire.

Le sujet prioritaire, celui des salaires, était à l'ordre du jour pour la 2<sup>ème</sup> fois depuis la rentrée de septembre 2022. Il aurait dû être finalisé lors de la commission paritaire du 14 novembre mais la séance n'a même pas pu être ouverte !

La raison ? Une des organisations syndicales de salariés venue présenter ses revendications concernant une entreprise de Normandie a empêché la tenue de la négociation nationale.

En effet, ces militants, dont un seul est mandaté pour siéger en commission, ont refusé de sortir après avoir exprimé leurs revendications. Pire, ils ont pris en otage les négociateurs des autres organisations syndicales qui n'avaient même pas été prévenus de leur action et qui ne pouvaient se rallier à leur cause dans le fond tant la forme violente n'est pas cautionnable.

Résultat de ce blocage : les salariés sont encore une fois perdants (y compris ceux de l'entreprise normande) puisque les organisations patronales ont gagné un mois sur la négociation des minima de branche. Le prochain rendez-vous paritaire est prévu le 7 décembre 2022 et nous souhaitons que cette séance puisse se tenir.

Les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche combattent également tous les jours les patrons moins-disants mais sur leur terrain, pas en bloquant les commissions paritaires de branche.

Le buzz à tout prix et au détriment des travailleurs n'est pas notre conception du syndicalisme.

**Contact Cfdt Services** : Aurélie FLISAR, secrétaire nationale, [flisara@cfdt-services.fr](mailto:flisara@cfdt-services.fr), 06 34 48 59 03

**Contact CFTC** : Aline MOUGENOT, Secrétaire fédérale adjointe, 06.18.54.52.85, [amougenot@cftc-santesociaux.fr](mailto:amougenot@cftc-santesociaux.fr)

**Contact FGTA-FO** : Stéphanie PRAT EYMERIC, Secrétaire fédérale, [stephanie.eymeric@fgta-fo.org](mailto:stephanie.eymeric@fgta-fo.org), 06 63 83 59 13